

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – POSTULAT

Auteur-e(-s) : Pierre-Alain Borel (Groupe socialiste) Christian Piguet (Groupe Les VertEs) Lara Zender (GroupePOP)	Lié à (cf. art. 67 RG 10.10) : 23.057 Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 1'745'000.00 TTC pour la modification de la politique de stationnement et du Règlement concernant le stationnement à usage public	
Titre : Étude afin d'identifier les catégories de personnes les plus péjorées par l'introduction d'un second macaron et à déterminer quelles réponses pourraient être apportées pour ces personnes.		
Contenu : <p>Comme le relève le Conseil communal dans son rapport, la nouvelle politique de stationnement proposée peut tout à la fois paraître modeste pour les uns et ambitieuse pour les autres. L'accroissement du trafic motorisé a des conséquences néfastes non seulement sur la qualité de vie, mais aussi en termes de dérèglement climatique et de biodiversité.</p> <p>Ainsi, s'il est devenu indispensable de réduire fortement l'impact du trafic en passant par des contraintes financières, les groupes PS, POP et des VertEs sont soucieux que les modifications de nos modes de vie, se fassent au détriment des personnes qui, sans avoir de moyens financiers importants, sont obligés de se déplacer en ville en voiture. On peut penser ici, de manière non exhaustive, aux personnes qui travaillent avec des horaires en partie de nuit et qui ne peuvent pas se rendre à leur travail ou retourner chez elles en transports publics, aux familles monoparentales qui, en même temps qu'un emploi à plein temps, doivent jongler avec la préparation des repas, les rendez-vous chez le pédiatre, et peut-être quelques heures supplémentaires pour joindre les « deux bouts », ou encore des personnes à mobilité réduite pour qui chaque déplacement en bus est une véritable épreuve.</p> <p>C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal d'examiner comment il pourrait identifier par grands groupes les situations pour lesquelles un second macaron est indispensable, mais dont l'acquisition péjorerait de manière significative le niveau de vie des personnes concernées et d'examiner quelles réponses pourraient être proposées afin d'atténuer les conséquences d'un 2^{ème} macaron pour ces personnes.</p> <p>Il peut bien sûr être question d'une tarification réduite, mais aussi d'un fractionnement du paiement, d'un macaron mensuel que l'on pourrait ne prendre que certains mois ou encore de tout autre solution permettant de répondre aux objectifs visés.</p> <p>Afin d'identifier les personnes concernées, on pourrait, par exemple se baser sur le fait qu'elles ont au moins un enfant à charge de moins de 12 ans et/ou qu'il s'agit de familles monoparentales et/ou encore que leur revenu se situe en dessous d'un certain montant (à rapprocher par exemple des dispositions relatives aux subsides de l'assurance-maladie ou d'autres dispositifs de soutien).</p>		
Développement (commentaire – ne sera pas intégré à l'ordre du jour) :		
Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Pierre-Alain Borel, Christian Piguet, Lara Zender		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Alicia Maillard	Andrea Moretti	Giovanni Spoletini
Mathias Gautschi	Carmen Brossard	Karim Djebaili
Monique Gagnebin	Pascal Bühler	

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch